

DECRET N° 2003-145 DU 30 AVRIL 2003

Portant rengagement dans les Forces Armées
Béninoises des appelés de la classe 2001/2.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** la loi n° 81-014 du 10 octobre 1981 portant statut général des personnels militaires des Forces Armées Béninoises et les lois n° 88-006 du 26 avril 1988 et 98-012 du 25 février 1998 qui l'ont modifiée et complétée ;
- Vu** la loi n° 63-5 du 26 juin 1963 sur le recrutement ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du gouvernement et le décret n° 2002-082 du 20 février 2002 qui l'a modifié ;
- Vu** le décret n° 2001-492 du 22 novembre 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- Sur** proposition du Ministre d'Etat chargé de la Défense Nationale ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 09 avril 2003;

D E C R E T E :

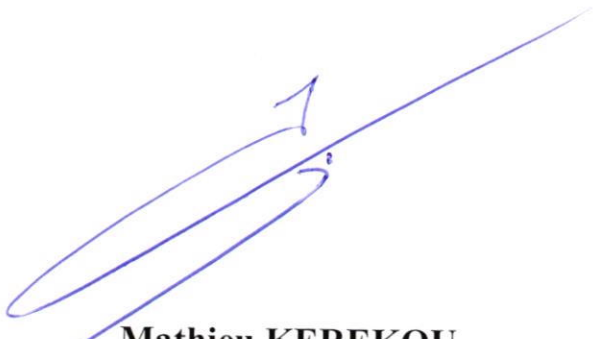
Article 1^{er} : Quatre cent vingt cinq (425) appelés du contingent de la classe 2001/2 sont rengagés pour une durée d'un (01) an pour compter du 1^{er} mai 2003.

Article 2 : Les appelés de la classe 2001/2, déclarés déserteurs ou ayant fait l'objet de sanctions disciplinaires, ainsi que ceux qui sont déclarés médicalement inaptes, ne seront pas rengagés à l'expiration de leur durée légale.

Article 3 : Le Ministre d'Etat Chargé de la Défense Nationale et le Ministre des Finances et de l'Economie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 30 avril 2003

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



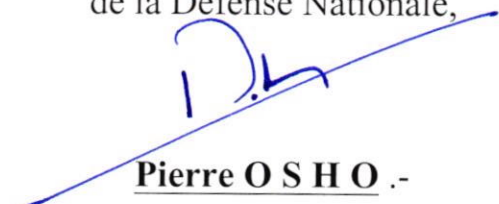
Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, de la Prospective
et du Développement,



Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre d'Etat Chargé
de la Défense Nationale,



Pierre O S H O .-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Grégoire LAOUROU.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MCCAG-PD 4 MFE
4 MECDN 4 AUTRES MINISTERES 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-
DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA
UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR FDSP 02 JO 1.